Nations Unies S/2020/907

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2020
Français
Original : français

Lettre datée du 15 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint mon rapport trimestriel, établi en application de l'alinéa a) iv) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

20-11947 (F) 180920 250920

Annexe

[Original : anglais]

Rapport du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Exposé sur les travaux du Comité présenté le 15 septembre 2020

1. Je voudrais tout d'abord, au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005), féliciter le Soudan d'être parvenu à un accord de paix historique. Nous saluons la volonté des autorités de transition d'accorder la priorité à la paix et engageons vivement les parties qui ne se sont pas encore ralliées à l'accord de paix à le faire de toute urgence. Nous espérons que cet accord facilitera l'instauration d'une paix durable pour tous les habitants du Soudan.

2. Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur de rendre compte au Conseil de sécurité des travaux menés par le Comité durant la période du 9 juin au 14 septembre 2020.

3. Le 13 juillet, le Comité a tenu ses premières consultations informelles, qui étaient également les premières consultations à se tenir à distance. Cette réunion avait pour objet de débattre du rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan avec les États Membres de la région et de poursuivre le renforcement du dialogue entre le Comité et ces États, conformément au mandat du Comité. J'ai convoqué la réunion en application des dispositions du paragraphe 28 de la résolution 2340 (2017), dans laquelle le Conseil de sécurité avait souligné qu'il importait que des consultations régulières soient tenues avec les États Membres, selon que de besoin, afin d'assurer l'application intégrale des mesures énoncées dans la résolution. Après un bref exposé présenté par le Coordonnateur du Groupe d'experts, les représentants du Soudan, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Érythrée, de l'Ouganda et du Tchad ont fait des déclarations. Tous les représentants se sont félicités de l'occasion qui leur était offerte de faire part de leurs points de vue sur le rapport final au Comité et au Groupe d'experts. Nous avons, avec nos interlocuteurs, abordé les questions relatives à la paix au Soudan, aux frontières, à la sécurité et aux groupes armés présents dans la région.

4. En application des dispositions du paragraphe 2 de la résolution 2508 (2020), le Groupe d'experts a présenté son rapport d'activité au Comité, qui l'a examiné lors des consultations informelles du 18 août. En raison des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe d'experts a continué de recueillir des informations et de les vérifier à distance.

5. Afin que le Conseil puisse apporter au Soudan le meilleur appui possible en ce qui concerne les derniers faits survenus sur le terrain, je voudrais appeler l'attention sur les points suivants du rapport du Groupe d'experts.

6. Le Groupe d'experts a indiqué que les conditions de sécurité au Darfour étaient précaires et s'étaient détériorées dans plusieurs secteurs. Dopée par de nouvelles recettes tirées de l'exploitation de l'or, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid a pu renforcer ses capacités dans le Jebel Marra en recrutant de nouveaux combattants et en achetant des armes, même si le mouvement est en proie à des luttes intestines. Les affrontements intercommunautaires et les attaques connexes visant les civils se sont intensifiés depuis le mois de mai, en particulier dans le Darfour occidental et dans le Darfour méridional. Les attaques contre les civils ont augmenté, notamment celles visant les déplacés et les agriculteurs qui tentent de regagner leurs terres. Le Comité constate la volonté du Gouvernement soudanais d'intervenir, face aux atteintes à la sécurité, et la nécessité de lui fournir l'appui nécessaire pour y parvenir. Le Groupe d'experts a également indiqué que la plupart

des groupes rebelles du Darfour demeuraient en Libye, où ils avaient participé en grand nombre à des affrontements militaires en 2020, notamment à Tripoli et à Syrte. Ces groupes ont considérablement renforcé leurs capacités ces six derniers mois en procédant à des recrutements à grande échelle et en acquérant du nouveau matériel.

7. Nous tenons à remercier le Gouvernement soudanais qui, de plus en plus, prend toute la mesure de la question des violences sexuelles en période de conflit et d'après-conflit au Darfour, et l'encourageons à s'y attaquer.

8. Pour ce qui est de l'application des sanctions, le Groupe d'experts a signalé que les parties au Soudan avaient continué de transférer des armes et autre matériel militaire au Darfour, en violation de l'embargo sur les armes. Du fait de la porosité des frontières et de la facilité d'accès aux armes de petit calibre au Darfour et ailleurs dans la région, les flux illicites d'armes à destination et en provenance du Darfour ont persisté et font peser une menace sur la sécurité et la stabilité au Darfour et dans les pays voisins. Le Groupe d'experts a indiqué que l'application des mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs continuait d'être ardue.

9. En ce qui concerne la Liste relative aux sanctions, je voudrais souligner qu'au 31 août 2020, le Comité examinait une proposition de radiation de quatre personnes de la Liste, présentée par un État Membre.

10. Enfin, je saisis cette occasion pour rappeler que le régime de sanctions a été établi à seule fin de concourir à la paix au Darfour. Il ne vise pas à punir le Soudan, mais à l'aider à instaurer une paix durable. Le Comité est déterminé à travailler avec le Soudan et toutes les parties concernées pour que cela devienne une réalité.